

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du jeudi 08 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un le jeudi 08 avril, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2021.

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, DUBOIS Chantal, BLANCHARD, GUIBERT, JOLLY, DUBOIS Danielle, BORDAS et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE, PASCUAL et BARDIEUX.

Absent(s) : M. GRAND Stéphane.

Pouvoir(s) : M. GRAND donné à Mme Eliane REYNAUD.

Secrétaire de séance : Gaëlle BLANCHARD

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote des subventions 2021
- **Budget annexe « Quai 55 » :**
Vote du budget primitif 2021
- **Budget « Commune » :**
Vote du budget primitif 2021

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1/ Vote des taux d'imposition 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VOTER** les taux de fiscalité directe pour l'année 2021, comme suit :

	Taux 2020	Bases 2021	Taux 2021	Produit attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.39 %	1 134 000 €	51.28 %	581 515 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.04 %	16 700 €	51.04 %	8 524 €
Total				590 039 €

2/ Vote des subventions 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**DECIDE d'attribuer** aux associations la somme globale de 3560.00€.

-**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 au Budget 2021.

3/ Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe « Quai 55 » :

Le Conseil Municipal ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés en séance ordinaire du Conseil municipal le 16 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 mars 2021 décidant l'affectation du résultat d'exploitation 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif 2021 du Budget Annexe «QUAI 55»** Aménagement Pôle commercial, artisanal et médical, qui s'équilibre à hauteur de :

61 994.00 € pour la section de fonctionnement et de

58 385.00 € pour la section d'investissement.

4 / / Vote du budget primitif 2021 – Budget général :

Le Conseil Municipal ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés en séance ordinaire du Conseil municipal le 16 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 mars 2021 décidant l'affectation du résultat d'exploitation 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif 2021 du Budget Général** qui s'équilibre à hauteur de :

930 303.00 € pour la section de fonctionnement et de

215 332.00 € pour la section d'investissement.

Fin de la séance 20h00